

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-AC21

présenté par
Mme Delpech, Mme Thevenot, Mme Lingemann, Mme Calvez, Mme Melchior et M. Sorre

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	12 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	12 000 000
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les radios associatives locales jouent un rôle essentiel dans le paysage médiatique français, en particulier dans les zones rurales, les quartiers prioritaires et les territoires d’outre-mer. Véritables vecteurs de cohésion sociale, elles animent la vie locale, donnent la parole aux citoyens et aux acteurs du territoire, et contribuent à la diversité culturelle.

Ces radios mènent également des actions cruciales d’éducation aux médias et à l’information, de lutte contre la désinformation, et de formation, notamment auprès des jeunes. Elles emploient près de 2850 salariés, dont 270 journalistes professionnels, constituant ainsi le deuxième employeur du secteur radiophonique après le service public.

Or, il est prévu une réduction drastique de près de 30 % du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), qui passerait de 35,7 millions d'euros en 2024 à 25,3 millions d'euros. Cette coupe budgétaire de plus de 10 millions d'euros menace directement la pérennité de plus de 770 radios associatives en France.

Cet amendement vise donc à rétablir les moyens alloués au FSER à leur niveau de 2024, soit 35,7 millions d'euros, en fléchant 12 millions d'euros supplémentaires vers l'action 6 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme « Presse et médias ».

Cette remise à niveau est indispensable pour préserver le fragile équilibre économique des radios associatives, sauvegarder des centaines d'emplois, et maintenir la diversité et le pluralisme du paysage radiophonique français. Elle s'inscrit dans la continuité des priorités affichées par l'État en matière de soutien aux médias de proximité et d'éducation aux médias.

La baisse de crédits sur le programme « Livre et industries culturelles » résulte des obligations de gage, sans que cette diminution soit souhaitée. L'auteur de l'amendement plaide pour la levée de ce gage afin de préserver l'intégrité des autres actions de la mission.